

4-5 FÉVRIER 2025

SOLDATS DU FEU

#PensezAutrement événements



DEUXIÈME
COLLOQUE FRANCOPHONE
INCENDIE

Sapeurs-Pompiers





Le suivi médical des formateurs incendie du SDIS 78

MCN Vincent PASQUEREAU

A dramatic illustration of two winged figures, one fiery and one icy, facing each other with a glowing beam of light between them. The figure on the left is composed of fire and has large, dark, feathered wings. The figure on the right is composed of ice and has large, dark, feathered wings. They are both wearing draped robes. A bright, glowing beam of light connects their hands in the center. The background is a mix of fiery orange and icy blue tones.

Aucun conflit d'intérêts

relatif à cette présentation



La conclusion

6

1

L'initiative

Le ressenti

5

Plan

2

La genèse

La mise en place

4

3

La méthodologie



L'initiative

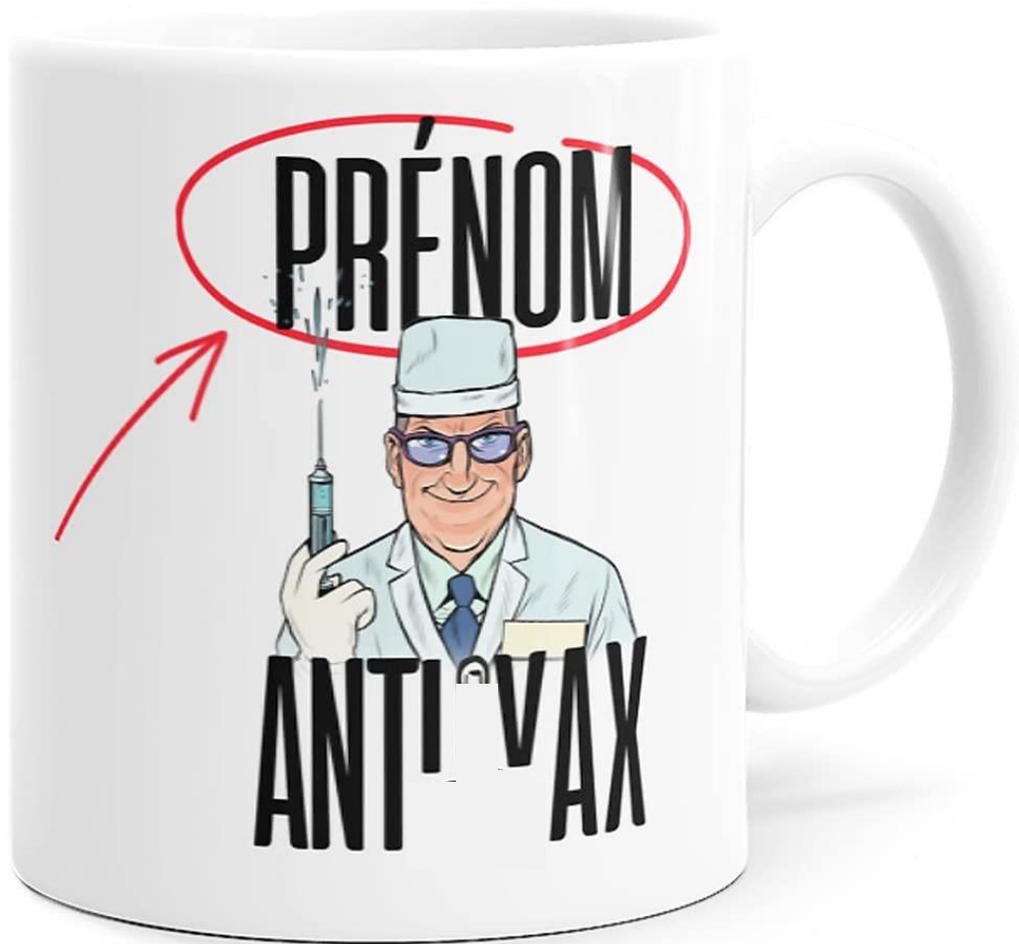


<https://www.allthingsadmin.com/5-reasons-admins-do-not-take-initiative/>



<https://lejournal.cnrs.fr/articles/vaccination-quelle-strategie-face-aux-variants>

Gamma
P1



<https://www.amazon.fr/Personnalisable-Personnalis%C3%A9-Original-Confinement-Anniversaire/dp/B09QCZ1SYL>

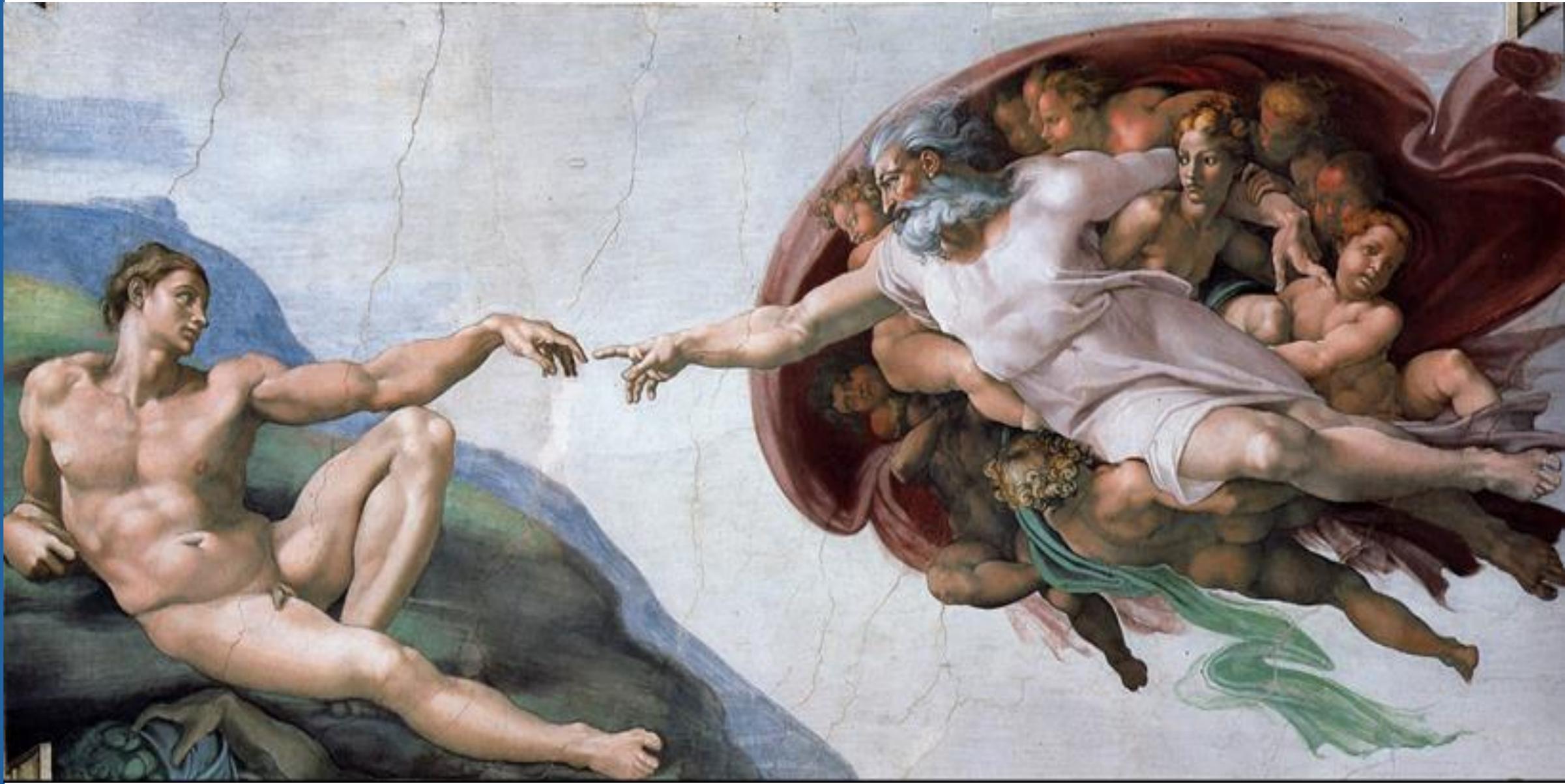
<https://www.editions-legislatives.fr/actualite/obligation-vaccinale-un-avocat-tente-une-qpc-pour-faire-echec-a-la-suspension-du-contrat-de-travail/>







La genèse





NOTE DE SERVICE

Sdis78-2018-082

OBJET : Prévention des risques liés à la toxicité des fumées et aux procédures de protection pour les intervenants.

P.J. : Note n°2018-332 du 22 mars 2018 portant diffusion du Guide de doctrine relatif à la prévention contre les risques de toxicité des fumées d'incendie

- Le suivi médical des personnels formateurs actifs et retirés du groupe « Flash over », sera renforcé au regard de l'activité spécifique de ces agents. En parallèle et en lien avec les autres SDIS d'Ile de France, des mesures de régulation de la fréquence d'exposition seront prises ;



Plan d'action relatif à la Prévention contre les risques liés à la toxicité des fumées d'incendie

» www.sdis78.fr



6/ Préserver les équipes pédagogiques régulières de formation INCendie

Objectif : Assurer le suivi et l'accompagnement des formateurs réguliers dans le domaine de l'incendie

Action	Délai	Ressource	Commentaire
Adapter les tableaux de suivi actuels de l'activité des formateurs en carnet individualisé	31 décembre 2018	Responsable GFO	EN lien avec SSSM et médecin référent « Fumées »
Faire évoluer la pratique vers une diminution globale de l'exposition des formateurs et stagiaires au fumée et à la chaleur	31 décembre 018	Responsable GFO	En lien avec le réseau de « formateurs caissons » IDF
Définir un seuil maxi de brulage par formateur et par unité de temps	31 décembre 018	Responsable GFO	
Désigner un médecin SPP en charge du suivi médical et physique des formateurs réguliers à feu réel	Réalisé	SSSM	Cdt DILESEIGRES
Finaliser le travail en cours sur le suivi médical des formateurs réguliers à feu réel, actifs ou retirés des listes, pour organiser une réponse particulière	2019	Cdt DILESEIGRES	Visite à l'entrée dans la fonction et suivi annuel





La méthodologie





<https://depositphotos.com/fr/illustrations/appelel-t%C3%A9l%C3%A9phonique.html>



<https://www.geonov.fr/actualites/2017/10/11/un-peu-dart-cartographique/>





OMERTA





Le fameux « rapport Pourny » a sauvé 72 vies de pompiers en dix ans. Et Pourny, c'est lui !

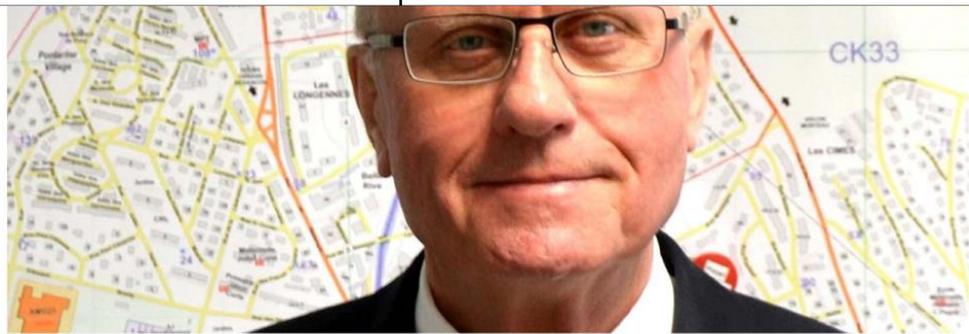


Pourny, au rapport !

Christian Pourny, le Pontissalien, est connu comme le loup blanc dans toutes les casernes de sapeurs-pompiers de France. Le colonel est en effet l'auteur d'un rapport qui vient de fêter ses dix ans et dont l'évaluation a été rendue publique récemment. Avec un constat très simple : le « rapport Pourny » a permis de sauver 72 vies de pompiers en dix ans.

« Le premier des actes concrets qui ont suivi, c'est la mise en place de cellules psychologiques dans les casernes. Et puis, ensemble, nous avons travaillé sur le rôle de la médecine professionnelle et préventive au sein des SIS. Outre les grandes mesures et les principes philosophiques, les travaux sont allés jusqu'aux détails les plus infimes mais qui peuvent sauver des vies. Un manchon jaune fluo sur les têtes de lance à incendie pour mieux les retrouver en cas de feu de forêt. »

177	Médical	Suivi médical des personnels : écrire une circulaire ministérielle d'organisation de la médecine professionnelle et préventive au sein des SIS
191	Médical	Suivi médical des personnels : modifier le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 (art. 24) « médecine professionnelle et préventive de l'ensemble des agents du SIS»



Christian Pourny, revenu à la vie civile, est aujourd'hui adjoint au maire à Pontarlier. Dans les casernes, on continue à l'appeler « Colonel ». Photo DR



Impacts et prévention des risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers

Aux formations sur feux réels						
I.2.d	Informer, former	Mettre en place un cursus de formation des formateurs, avec un référentiel dédié incluant notamment les fréquences et les limites d'exposition en séances pédagogiques	DGSCGC	4	3	1
I.2.d I.1.a		Profiter des cycles de formation pour rappeler les bonnes pratiques en matière de santé au travail et les mettre en œuvre	SDIS	2	2	1
I.2.d	Dépister et prévenir	Organiser un circuit de gestion des effets contaminés	SDIS	2	2	1
I.2.d		Pour les personnels chargés du nettoyage, utiliser des tenues et des équipements de protection adaptés (sous-gants coton ou nitrile, lunettes de protection, protection respiratoire...)	SDIS	1	3	1
I.2.d		Assurer un suivi médical particulier des formateurs, selon les types et les niveaux d'exposition	SDIS	2	3	2
I.2.d	Agir sur l'organisation	Rédiger un protocole de mise en œuvre pour les formations feu réel, intégrant notamment un zonage spécifique et une limitation du niveau thermique (afin de réduire l'absorption cutanée des contaminants)	SDIS	2	2	1
I.2.d		Veiller à prendre en compte l'impact des fumées sur le site de formation et sur le voisinage (par exemple dispositif de captation des fumées)	SDIS	3	4	3



Impacts et prévention des risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers

2020


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la Sécurité civile
et de la gestion des crises


CNRACL
La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers
PRÉVENTION

LES RECOMMANDATIONS D'ACTIONS

3 • Mesures spécifiques liées aux formations sur feux réels

Nature des actions	Actions	Acteurs	Actions menées	Actions à mener
Informier, former	Mettre en place un cursus de formation des formateurs, avec un référentiel dédié incluant notamment les fréquences et les limites d'exposition en séances pédagogiques	DGSCGC		Maintien de la préconisation
	Profiter des cycles de formation pour rappeler les bonnes pratiques en matière de santé au travail et les mettre en œuvre	SDIS		Maintien de la préconisation
Dépister et prévenir	Organiser un circuit de gestion des effets contaminés	SDIS	Guide de doctrine opérationnelle	Maintien de la préconisation
	Pour les personnels chargés du nettoyage, utiliser des tenues et des équipements de protection adaptés (sous-gants coton ou nitrile, lunettes de protection, protection respiratoire...)	SDIS	Guide de doctrine opérationnelle	Maintien de la préconisation
	Assurer un suivi médical particulier des formateurs, selon les types et les niveaux d'exposition	SDIS		Maintien de la préconisation
Agir sur l'organisation	Assurer un suivi des expositions individuelles. Mettre en place un carnet de suivi recensant les formations, les dates, le pilotage, etc...	SDIS	Nouvelle recommandation du groupe	
	Rédiger un protocole de mise en œuvre pour les formations feu réel, intégrant notamment un zonage spécifique et une limitation du niveau thermique (afin de réduire l'absorption cutanée des contaminants)	SDIS		Maintien de la préconisation
	Veiller à prendre en compte l'impact des fumées sur le site de formation et sur le voisinage (par exemple dispositif de captation des fumées)	SDIS		Maintien de la préconisation



Bureau de la Doctrine
de la formation
et des Équipements



Guide de doctrine relatif à la
prévention contre les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie

DGSCGC/DSP/SDDRH/BDF



4. Focus sur les formateurs réguliers avec feux réels

Depuis une vingtaine d'année, des outils de formation à feux réels se sont développés dans les services d'incendie et de secours.

Ces outils, utilisés pour observer, reconnaître et lutter contre les embrasements généralisés sont le plus souvent alimentés par des combustibles de classe A.

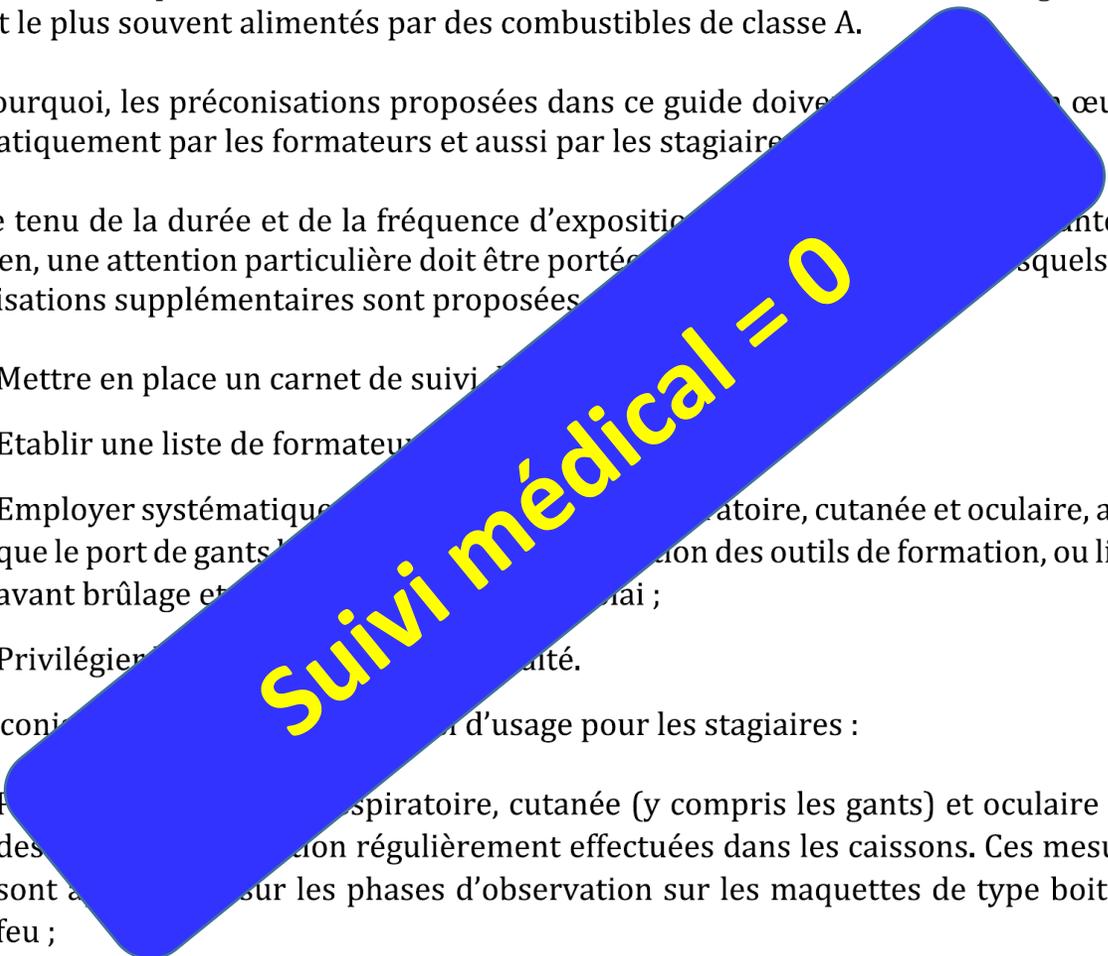
C'est pourquoi, les préconisations proposées dans ce guide doivent être appliquées et suivies systématiquement par les formateurs et aussi par les stagiaires.

Compte tenu de la durée et de la fréquence d'exposition des stagiaires à ces feux réels, et en raison de la durée de la formation, une attention particulière doit être portée sur la santé des stagiaires. Des préconisations supplémentaires sont proposées pour les stagiaires, auxquelles des préconisations supplémentaires sont proposées.

- ✓ Mettre en place un carnet de suivi
- ✓ Etablir une liste de formateurs
- ✓ Employer systématiquement un équipement de protection individuelle, notamment respiratoire, cutanée et oculaire, ainsi que le port de gants lors de l'utilisation des outils de formation, ou lieux avant brûlage et lors de la manipulation des produits ;
- ✓ Privilégier les exercices de formation en tenue de feu.

Les préconisations relatives à l'usage pour les stagiaires :

- ✓ Porter systématiquement un équipement de protection individuelle, notamment respiratoire, cutanée (y compris les gants) et oculaire lors des exercices de formation régulièrement effectués dans les caissons. Ces mesures sont à appliquer sur les phases d'observation sur les maquettes de type boîtes à feu ;
- ✓ Réaliser des débriefings après avoir retiré les EPI, s'être nettoyé les parties de peau souillées (lingettes ou eau froide savonneuse) et dans un espace tenu à distance de la zone de brûlage ;
- ✓ Supprimer les passages en tenue de feu devant un ventilateur.





Risques sanitaires liés aux expositions professionnelles des sapeurs-pompiers

Demande « n°2018-SA-0066 – Pompiers »

RAPPORT d'appui scientifique et technique

Rapport de juin 2019 révisé¹

Août 2019

¹ Annule et remplace le rapport de juin 2019 (cf. annexe 12)

- Un gros travail a été réalisé sur la doctrine notamment par l'association nationale des infirmiers sapeurs-pompiers
- Les statistiques de la DGSCGC surveillent ce point-là, même s'il me semble que des améliorations sur la qualité de la donnée doivent être réalisées
- Des travaux de qualité existent au niveau de nombreux SDIS et services de santé (exemple le SDIS 44, le SDIS 42, le SDIS 78, etc.) qui demandent à être comparés avec des travaux espagnols notamment (Barcelone 2018 : intervention SDIS 54).
- Il semble là aussi important que les sapeurs-pompiers eux-mêmes se préoccupent et soient en effet le 1^{er} élément du soutien sanitaire avant de monter en puissance avec un 2^{ème} niveau d'intervention composé d'infirmiers sapeurs-pompiers (voire de médecins) opérationnels, formés et équipés pour ce type de mission.

Mesures des préventions prioritaires à mettre en œuvre/recommander ?

- Des travaux sont clairement annoncés :

- La prise de conscience par les pompiers eux-mêmes de leurs pratiques me semble être un pas important à franchir.
 - Ce pas est dorénavant franchi avec un travail en cours (questionnaire) dans la région Hauts de France et au Québec pour comparer ce degré d'appropriation en lien avec l'université de Lille et de Laval durant le 1^{er} semestre 2019.
- La création d'événements permet de « croiser les regards » et faire évoluer « les bonnes pratiques ».
 - Ce pas est dorénavant franchi avec la création d'un événement par les SP de Bruxelles sur le cancer et les pompiers annoncé pour le 2^{ème} semestre 2019.

La nécessaire « traçabilité des expositions » est indispensable et particulièrement sur les postes exposés dont le suivi médical n'est pas défini, comme par exemple « les formateurs caissons à fumée ». Une demande m'a été faite de mise en relation avec l'expertise universitaire sur les HAP pour les services de santé de la région parisienne.

8. Formation / recherche

Il faudrait envisager « dans un continuum tout au long de la vie » la formation initiale et la formation continue des sapeurs-pompiers, y compris des professionnels de santé qui y participent tout comme leur évaluation.

- Que ce soit dès l'école primaire, au collège et au lycée, à l'IUT, sur les bancs des universités ce métier et ces activités de sapeurs-pompiers méritent d'être mieux



GUIDE DE DOCTRINE OPÉRATIONNELLE



Prévention des risques liés à la toxicité des fumées

2^e édition
Septembre 2020

4. La prise en compte des formateurs réguliers avec feux réels

Les outils de formation à taille réelle ou réduite, utilisés pour observer, reconnaître et lutter contre les embrasements généralisés sont le plus souvent alimentés par des combustibles de classe A.

Compte-tenu de la durée et de la fréquence d'exposition aux fumées plus importante au quotidien, une attention particulière doit être portée sur les formateurs pour lesquels des préconisations supplémentaires sont proposées :

- un suivi médical renforcé avec une périodicité annuelle, avec le cas échéant des examens complémentaires ;

pour but de répertorier toutes les activités réalisées par le formateur (Passage en caisson, utilisation des outils taille réduite, etc.) et disposer du temps d'exposition aux fumées et au flux thermique auquel il a été confronté ;

- l'emploi de protections respiratoire, cutanée et oculaire lors des phases de préparation des outils de formation ou lieux avant brûlage et pendant les phases de déblai ;
- l'utilisation de bois traité (palette, cagette) ou aggloméré (OSB, MDF...) est proscrite.

De plus, il est nécessaire pour les formateurs de :

- prévoir et respecter scrupuleusement les protocoles qui visent à limiter la durée des séances et les phases d'exposition aux fumées ;
- espacer autant que possible les séances exposantes-de 24 heures par exemple afin de permettre à l'organisme d'évacuer les toxiques (effet cumulatif si enchaînement d'exercices de ce type) ;
- inciter les formateurs incendie fumeurs à arrêter de fumer car naturellement les toxiques absorbés dans le corps via la cigarette et les exercices fumées vont se cumuler et réduire la marge vis-à-vis des valeurs limites biologiques.

Les préconisations suivantes sont aussi d'usage pour les formateurs comme pour les stagiaires :

- porter une protection respiratoire, cutanée (y compris les gants) et oculaire lors des phases de répétition régulièrement effectuées dans les caissons ;
- réaliser des d'entretien d'explication après avoir retiré les EPI, s'être nettoyé les parties de peau souillées (lingettes ou eau froide savonneuse) et dans un espace tenu à distance de la zone de brûlage ;
- utiliser des EPI dédiés pour les formateurs et les stagiaires ;



*Ces mesures sont applicables lors des phases d'observation sur les maquettes de type boîtes à feu.
© Laurent Teppe – SDIS 89*



université BORDEAUX ENSOSP UBO

Diplôme Inter-Universitaire des Services de Santé et de Secours Médical des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Santé Publique – Santé Travail

Travail d'Application Tutoré – année 2018
EAD FIA PRO 2018

Quelle prévention et quel suivi en médecine d'aptitude pour les formateurs au caisson à feu réel ?

Mr Hervé CLOT

Service Départemental d'Incendie et de Secours De L'AVEYRON

Tuteur universitaire : Médecin Colonel Jean-Marie STEVE
Référents sapeurs-pompiers : Médecin Colonel Nathalie ALAZARD
Capitaine Jean-Luc BOURDITTE

SDIS 32

Bordeaux, le mercredi 4 décembre 2018

POLE DU SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL CHEF PIRE DE LA GUYE

Département de la médecine des sapeurs-pompiers

Formateur caisson : étude de poste, propositions pour le suivi médical

Résumé : L'observation de l'activité formateur caisson a permis de déterminer des phases importantes aux risques pour les sapeurs-pompiers. Le double objectif socioprofessionnel (SIP) a guidé notre réflexion. Les outils de retour d'expérience ne sont pas adaptés. La prévention individuelle est la prévention institutionnelle avec expansion à développer : des recommandations sont faites en ce sens. Des modèles de suivi médical et de soutien opérationnel sont proposés. Des formateurs caisson remplissent un questionnaire spécifique dédié au début de leur service. Les données recueillies sont analysées et les résultats sont communiqués à l'organisme de santé publique de leur territoire.

PROFANE AUCUN RANG - INTERVENANT MILITAIRE
Tel: 05-49-02-41 90 - Fax: 05 49 01 41 90

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL
MÉDECINE, PREVENTION

Étude des risques : formateurs caisson à feu
4-12-2018

Liste de l'équipe : sapeurs-pompiers volontaires et professionnels (SDIS 32) de la ville de Valherpès

L'activité : former caisson et accompagner les sapeurs-pompiers préparés dans la gestion à la ville
Les formateurs doivent également former des sapeurs-pompiers volontaires sur le principe et la préparation du feu réel par caisson à feu. Les sapeurs-pompiers de leur territoire (à l'exception de 2 à 4 sapeurs).

L'organisation
L'activité est menée en deux équipes. Les sapeurs-pompiers volontaires sont formés par les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires sont formés par les sapeurs-pompiers professionnels.

Appareils techniques
Les sapeurs-pompiers volontaires sont accompagnés de sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires sont accompagnés de sapeurs-pompiers professionnels.

Appareils médicaux
Les sapeurs-pompiers volontaires sont accompagnés de sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires sont accompagnés de sapeurs-pompiers professionnels.

université BORDEAUX ENSOSP UBO

Diplôme Inter-Universitaire des Services de Santé et de Secours Médical des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Santé Publique – Santé Travail

Travail d'Application Tutoré – année 2018
EAD FIA PRO 2018

Suivi médical et soutien sanitaire des formateurs incendie du centre de formation d'incendie et de secours du Gers

Mme Mercier Emilie

Service Départemental d'Incendie et de Secours Du Gers (32)

Tuteur universitaire : Médecin colonel Vincent Audfray (SDIS 17)
Référents sapeurs-pompiers : Médecin colonel Gilles Paloque (SDIS 32)
Commandant Jean-Michel Bellocq (SDIS 32)



SDIS 06 : Denis JOSSE

SDIS 16 : Cyril BLOTIERE et Stéphane LAFOND

SDIS 32 : Ramsès MASSOUDI

SDIS 49 : Matthieu BOUET, Caroline SAVATIER et Anne-Laure LECOMTE

SDIS 51 : Cédric MIGNON et Jean-Charles RAIMU

SDIS 59 : Nathalie DUBOIS

SDIS 60 : Murielle SIMON, Sylvia MIGLIARDI et Muriel LEGENT

SDIS 68 : Guillaume BOIS et CLAIRE DANNER

SDIS 95 : Catherine LEOPOLD





Google



Suivi médical formateur caisson pompier Medical follow-up firefighter
Medical monitoring of firefighter box trainer/fire structure



Recherche Google

J'ai de la chance

Google disponible en : [English](#)





NIH National Library of Medicine
National Center for Biotechnology Information

Log in

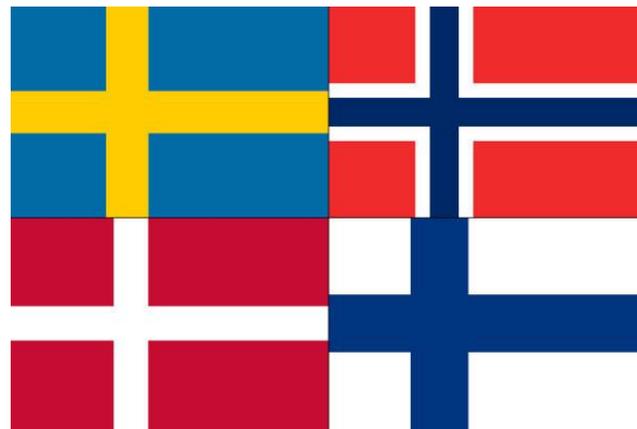
PubMed[®]

Search

Advanced

PubMed[®] comprises more than 37 million citations for biomedical literature from MEDLINE, life science journals, and online books. Citations may include links to full text content from PubMed Central and publisher web sites.



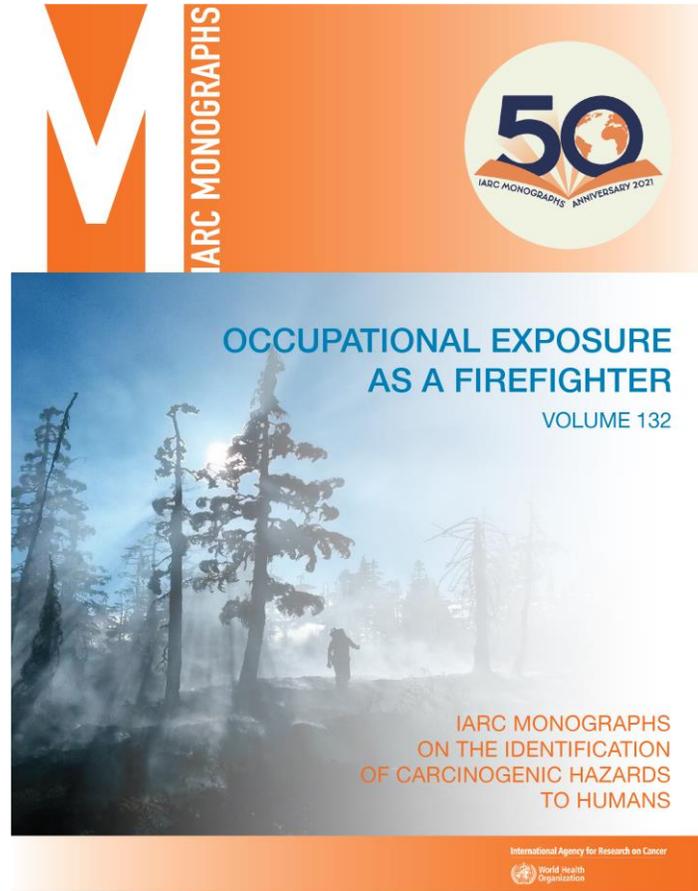




SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ AU TRAVAIL

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ





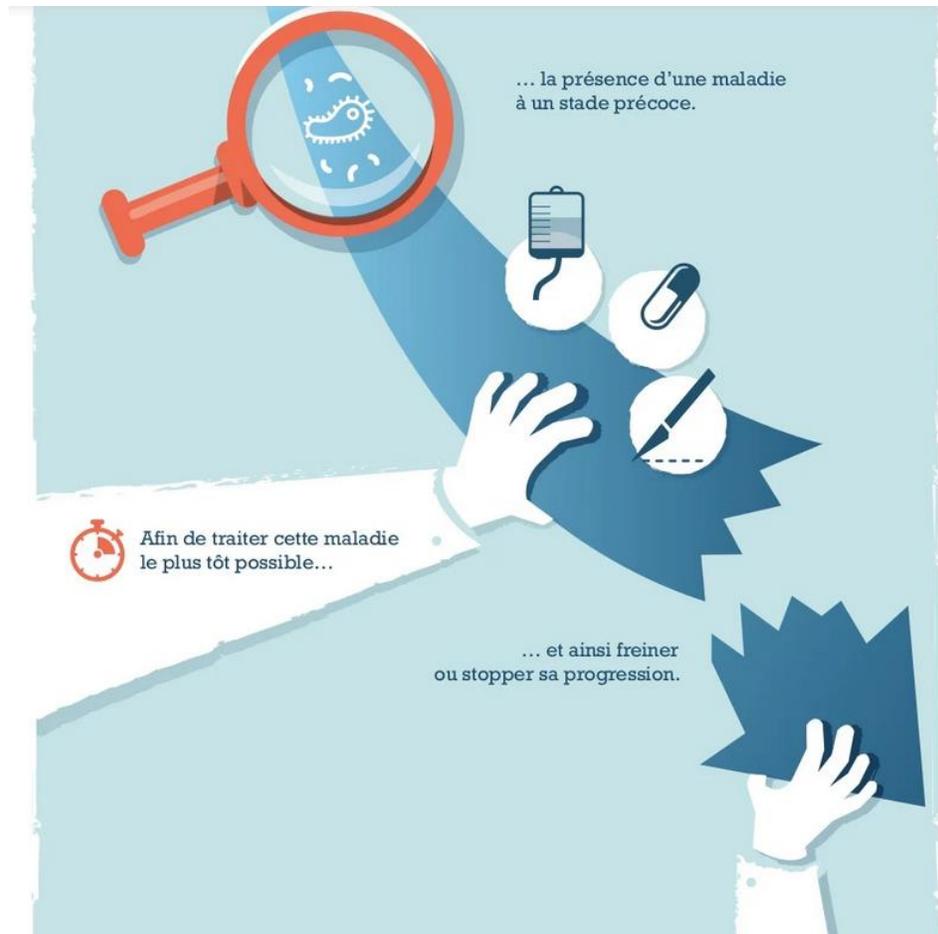
La mise en place



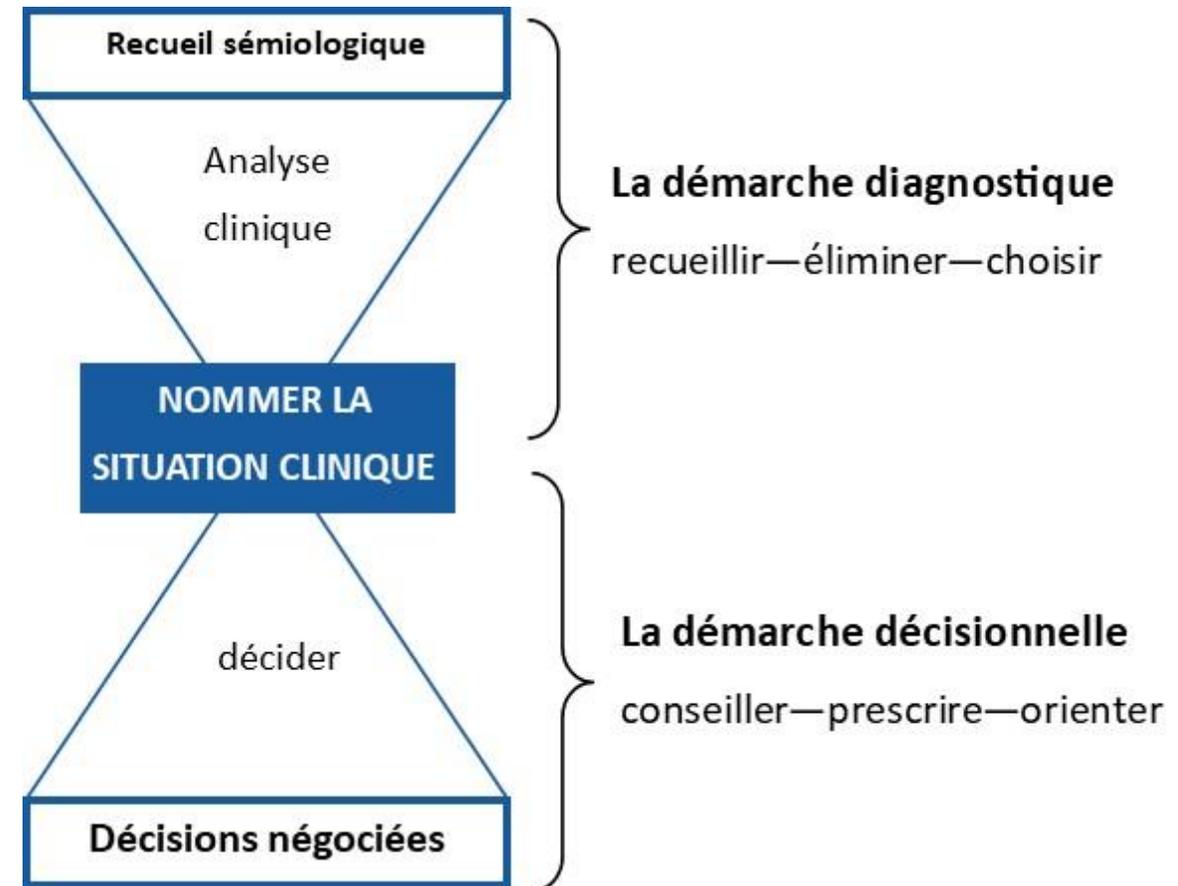


Rappels

Dépistage



Diagnostic





Visites médicales des formateurs caisson

- **3 types de visites médicales :**
 - Visite de recrutement
 - Visite de maintien en activité = suivi renforcé
 - Visite post-exposition
- Trame commune
- Critères communs (sauf recrutement) :
 - Visite annuelle (Si activité spécialité > 5 ans)
 - Bilan biologique et urinaire identique
 - Bilan d'imagerie identique
- Critères spécifiques :
 - Recrutement : To
 - Activité spécialité < 5 ans



- Objectif
 - Descriptif de la fonction formateur-caisson
 - Cadre d'application de la procédure
 - Critères d'exclusion
 - Critères d'admission
 - Périodicité de la visite
 - Contenu de la visite
 - 1) Interrogatoire :
 - 2) Examen clinique complet :
 - 3) Examens complémentaires :
 - a. Au cabinet SSSM :
 - b. En laboratoire : (prescription faite en amont de la consultation)
 - Bilan sanguin : **Tous les deux ans quel que soit l'âge**
 - Bilan urinaire (sur échantillon) :
 - Cytopathologie urinaire à la recherche de cellules cancéreuses :
 - c. Examens d'imagerie :
 - Scanner pulmonaire Ultra Basse Dose (UBD) sans injection de produit de contraste après consentement éclairé de l'agent :
 - d. Consultations et examens complémentaires spécialisés :
 - Selon l'orientation clinique, tout examen ou avis nécessaire :
- Synthèse de la visite
- Annexes





Visite médicale post-exposition dans la fonction
FORMATEUR CAISSON

Destinataires : Infirmiers SPP/SPV - Médecins SPP/SPV
Secrétaire médicale du Service Médical Ouest

Version 1

• Objectif

Assurer le suivi post-exposition d'un sapeur-pompier ayant exercé les missions de « Formateur-Caisson » au COEPT.

• Descriptif

La fonction de « Formateur-Caisson » au COEPT n'est pas une spécialité au sens propre.

Cependant, les sapeurs-pompiers exerçant ces missions sont soumis à des risques reconnus dans ces conditions sont les suivants :

- Ambiance thermique
- Exposition aux flammes
- Exposition aux fumées
- Exposition aux toxiques relargués
- Contraintes de charge (rachis) et d'appuis articulaires prolongés (genoux, chevilles)

La fréquence d'exposition aux risques sus-cités peut être variable et devenir importante.

La mission de « Formateur-Caisson » au COEPT est de former, encadrer, accompagner les sapeurs-pompiers lors de leur intervention sur feu réel. Dans ces missions de feux réels, les formateurs doivent développer une logique d'intervention mentionnés est importante :

- La préparation du brûlage,
- Le brûlage en lui-même,
- Le déblai

Le suivi post-exposition est un dispositif qui permet à toute personne susceptible de développer une pathologie liée à une exposition professionnelle antérieure (et qu'il ne pratique plus) de bénéficier d'une surveillance médicale adaptée.

Les formateurs caisson rentrant dans ce domaine d'application doivent donc bénéficier, à ce titre, d'une visite de suivi post-exposition de leur état de santé.

• Cadre d'application de la procédure

Elle s'applique uniquement aux visites médicales post-exposition des agents dans la fonction « Formateur-Caisson » appelé Groupe Flash Over (GFO) pour les Formateurs-Caisson ayant eu plus de 5 ans d'activité dans la fonction.

• Critères d'exclusion

- Les agents du SDIS des Yvelines ayant muté dans un autre SDIS.
- Les agents du SDIS à la retraite ou ayant cessé leur activité de sapeur-pompier : le suivi post-professionnel relève des dispositions de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, du décret n° 2022-696 du 26 avril 2022 et de la circulaire 4/2023 du 30 mars 2023.
- Agent « Formateur-Caisson » ayant exercé l'activité dans la fonction pendant 5 ans ou moins

Autres références :

- Code du travail, articles L. 4624-2-1 ; R. 4624-28-1 à R. 4624-28-3
- Code de la Sécurité sociale, articles L. 461-2 et D. 461-23

Le tabac est un facteur de risque cardiovasculaire et de cancer. La poursuite du tabagisme actif surexpose de manière significative à ces risques. La Sous-Direction Santé Sécurité alerte sur la nécessité de l'arrêt du tabac.



Visite médicale post-exposition dans la fonction
FORMATEUR CAISSON

Destinataires : Infirmiers SPP/SPV - Médecins SPP/SPV
Secrétaire médicale du Service Médical Ouest

Version 1

• Critères d'admission

- Agent « Formateur-Caisson » ayant exercé l'activité dans la fonction pendant plus de 5 ans pour lequel il existe deux situations :
 - Tout agent en activité au sein du SDIS des Yvelines avec **cessation complète** d'activité dans la fonction « Formateur-Caisson »
 - Tout agent en activité au sein du SDIS des Yvelines avec **cessation partielle** d'activité dans la fonction de « Formateur-Caisson » correspondant à **l'arrêt définitif de toute activité de brûlage** mais poursuite de l'activité théorique dans la fonction « Formateur-Caisson »

La visite médicale du suivi post-exposition est annuelle quel que soit l'âge, si l'activité de formateur caisson a duré plus de 5 ans.

• Périodicité de la visite

La visite médicale du suivi post-exposition est annuelle quel que soit l'âge, si l'activité de formateur caisson a duré plus de 5 ans. Si l'activité de formateur caisson a duré 5 ans ou moins, la visite médicale est faite selon les modalités définies par le SDIS 78 pour les sapeurs-pompiers sans spécialité ou spécificité.

- Recherche de l'ensemble des antécédents personnels et familiaux, des allergies connues, des traitements habituels depuis la précédente visite
- Recherche de prise occasionnelle de produits ou substances pouvant altérer la vigilance
- Recherche des facteurs de risque cardiovasculaire et calcul du score de risque cardiovasculaire validé
- Recherche d'expositions actuelles, recherche d'activité professionnelle actuelle (autre que sapeur-pompier)
- Mode de vie : activités physiques en et en dehors des centres de secours (type et volume horaire moyen hebdomadaire), alimentation, addiction, vie sociale et familiale, sommeil, ...
- Évaluation psychologique

2) Examen clinique complet :

- Examen clinique **complet appareil par appareil** en insistant sur les points suivants :
 - Examen cardio-vasculaire
 - Examen respiratoire : signe d'hyperréactivité bronchique (cf. Annexe 1)
 - Examen neurologique : trouble de l'équilibre, dysmétrie, signes d'intoxication chronique au monoxyde de carbone (CO) et au cyanhydrique (CN) (cf. Annexe 2)
 - Examen de l'ensemble du tégument (peau, ongles et muqueuses) (cf. Annexe 3) : patient(e) complètement déshabillé(e) en sous-vêtement : dépistage de lésions cutanées préexistantes, évaluation des naevi (pratique de l'examen selon la méthode ABCDE de l'HAS voire réaliser des photographies des lésions (suivi évolutif) ou une cartographie du corps (cf. Annexe 4)), présence de tatouages et évaluation cutanée sous-jacente
 - Examen ostéo-articulaire : rachis, pathologie aiguë ou chronique du genou, cheville, ...
 - Examen des organes génitaux : préconiser l'autopalpation mammaire, testiculaire
 - Examen de la thyroïde : recherche de goitre, de nodules
 - Évaluation psychologique
- Évaluation des indicateurs de conditions physiques (ICP) en portant une attention particulière sur le Luc Léger ou le Parcours Professionnel Adapté (PPA) qui permettent un suivi de la condition physique et de l'adaptation cardio-vasculaire à l'effort (cf. Annexe 5).





- b. En laboratoire :** (prescription faite en amont de la consultation)
- Bilan sanguin : **Tous les deux ans quel que soit l'âge**
 - NFS-plaquettes
 - Glycémie à jeun
 - Anomalies du bilan lipidique : cholestérol total, HDL et LDL cholestérol, Triglycérides
 - Bilan hépatique : ASAT, ALAT, Gamma GT
 - Fonction rénale : créatininémie, débit de filtration glomérulaire
 - Bilan urinaire (sur échantillon) :
 - Cytopathologie urinaire à la recherche de cellules cancéreuses :
 - **A partir de la vingtième année d'exposition (= première année en tant que SP) puis obligatoire tous les ans** au cours de son activité professionnelle
 - *Remarque :*
- En l'absence de possibilité de dépistage au cabinet SSSM, ajouter sur l'ordonnance :*
- Glycosurie
 - Rapport Protéinurie/Créatininurie
 - Recherche d'hématurie

- c. Examens d'imagerie :**
- Scanner pulmonaire Ultra Basse Dose (UBD) sans injection de produit de contraste après consentement éclairé de l'agent :
 - **À partir de la vingtième année d'exposition (= première année en tant que SP) puis tous les dix ans** au cours de son activité professionnelle si l'activité de formateur caisson a duré plus de 5 ans
 - **À partir de la trentième année d'exposition (= première année en tant que SP) puis tous les dix ans** au cours de son activité professionnelle si l'activité de formateur caisson a duré 5 ans ou moins

- d. Consultations et examens complémentaires spécialisés :**
- Selon l'orientation clinique, tout examen ou avis nécessaire :
 - Épreuve d'effort sans ou avec VO₂ max
 - Consultation cardiologique +/- ETT
 - EFR et consultation pneumologique
 - Examen podologique et podoscopique
 - CDT, ...

médecin de sapeurs-pompiers habilité se prononce sur l'aptitude médicale de
ns complémentaires.
eprendre :
complémentaires à surveiller
ou les résultats des examens complémentaires spécifiques prescrits

quant à la nécessité de signaler tout événement pouvant l'affecter suite à la
e et la nécessité du suivi régulier qui découle de cette fonction

ical de Santé au Travail ainsi que l'édition et la diffusion du certificat médical
uelles d'une visite médicale.

de carbone (CO) et aux cyanhydriques (CN)
e (Source : HAS)

se Maximale Aérobie (VMA)

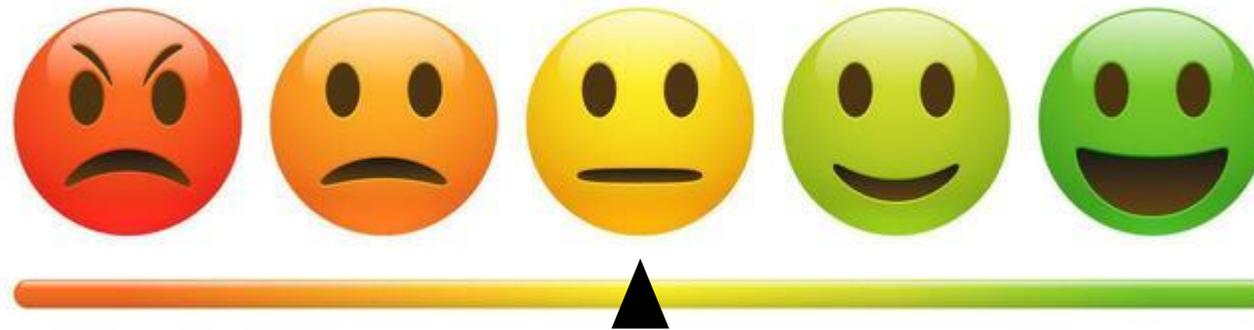
Rédacteur	Médecin chef de la mission aptitude et de médecine préventive	Médecin chef Adjoint du SDIS78
MCN Vincent PASQUEREAU	MHC Sylvie DILESEIGRES	MCE Denis CABARET

Le ressenti





LE LABORATOIRE DE VICTOR FRANKENSTEIN





La conclusion : bilan, futur, suites à donner

• Bilan :

- Accueil favorable des suivis
 - Renforcement collaboration Caisson/SSSM
- Retard au lancement
 - Nécessité de données RH (calcul des années d'exposition)
 - Courant 1^{er} trimestre 2025
- Pas de « bilan médical » de retour
- Pas de contrainte financière

• Futur/suites :

- Suivi des données médicales et leurs résultats
 - Possibilités d'adaptation du suivi aux futures recommandations médicales
 - Évaluation du dépistage
 - Déploiement du suivi à l'ensemble des SP (≠ modalités)
- Sollicitation du SDIS 78 par la DG :
 - Création d'un groupe de travail sur le suivi médical des SP (dont les formateurs-caisson)





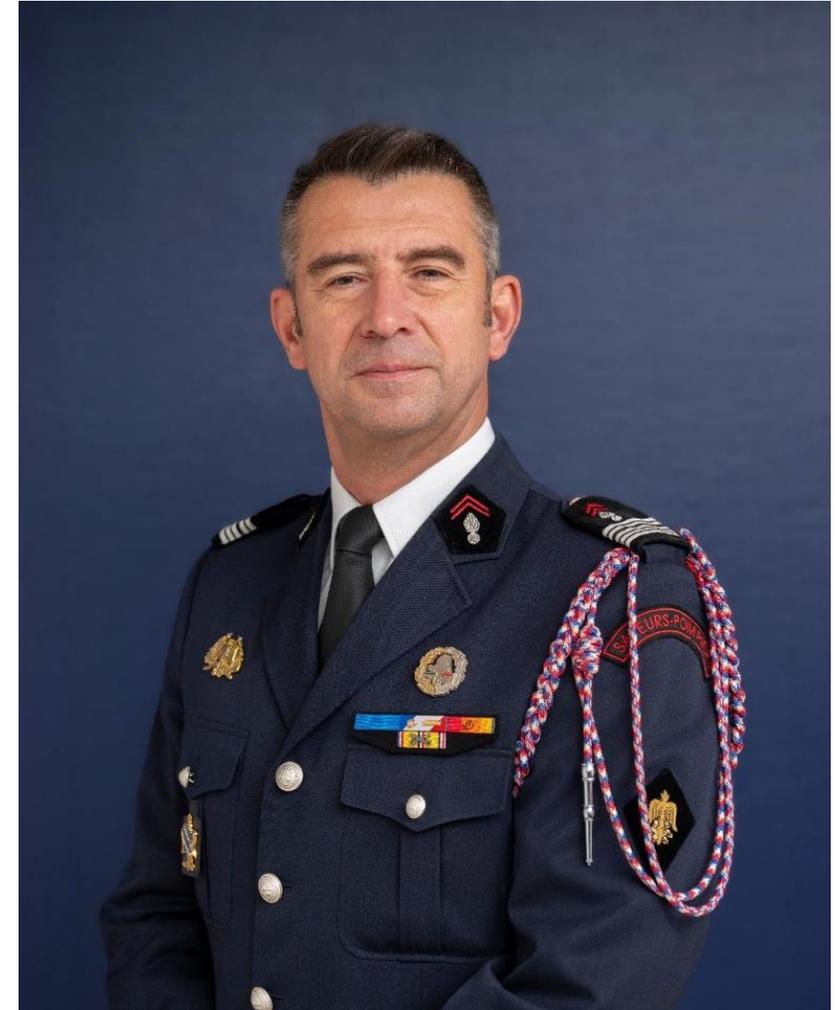
Les remerciements



Les remerciements



Colonel Jean-Michel DUQUESNE
Médecin-chef SDIS 78



Colonel Stéphane MILLOT
Directeur SDIS 78

Merci

Des questions ?
Des interrogations ?
Des incompréhensions ?

